

MÉ MORANDUM 2024

LES DIX  
RE VENDICATIONS  
ESSENTIELLES  
DE LIAGES



ÉLECTIONS  
EUROPÉENNES,  
FÉDÉRALES,  
RÉGIONALES,  
COMMUNAUTAIRES,  
PROVINCIALES  
ET COMMUNALES

liages

réseau Solidaris

## INTRODUCTION

Parmi les grands défis qui s'imposeront à l'agenda politique des élections de 2024 — et ce à tous les niveaux de pouvoir — il y a celui du vieillissement de la population. Or, s'il est un constat que nous ne cessons de faire à Liages, c'est bien la méconnaissance des besoins et des aspirations des aîné·e·s. Il s'agit d'un public assez hétérogène, comprenant différentes générations (entre 65 et 120 ans), ainsi que des trajectoires de vie différentes, différents choix, accidents et bonheurs, qui se sont accumulés et cristallisés dans la vieillesse de chacun et de chacune. Il n'y a donc pas une vieillesse, mais des vieillesse.

En premier lieu, il faut donc distinguer l'âge et, en particulier, différencier le troisième âge, celui de la pension, du quatrième âge, celui de la perte d'autonomie. Ainsi, même si la dépendance ou perte d'autonomie ne caractérise pas toutes les personnes âgées, elle reste l'horizon probable de la vieillesse. Pour autant, les personnes âgées aspirent, tout au long de leur vie, à être considérées comme des citoyens et des citoyennes à part entière, participant à la vie sociale et politique. Une société inclusive se doit donc de respecter les aspirations des seniors, en particulier en matière de dignité, d'autodétermination et de participation à la vie citoyenne.

Il est particulièrement important d'accorder une oreille attentive à la voix des aîné·e·s, seul·e·s capables de faire valoir leurs aspirations et leurs besoins. Il est cependant fréquent de penser à leur place, ce qui mène à définir des politiques inadaptées, souvent le reflet de nos propres préjugés sur la vieillesse et le vieillissement.

C'est pourquoi nous sommes particulièrement fiers, à Liages, de présenter ce mémorandum qui est le fruit d'une construction avec les seniors. Les dix revendications que nous proposons sont le résultat d'un travail d'écoute et d'élaboration commune d'un argumentaire politique mené lors de notre campagne en éducation permanente de 2023 dans la communauté francophone de Belgique. Les propositions ont foisonné et nous avons dû faire des choix. Ainsi, certaines thématiques comme la mobilité n'ont pas été abordées — notre arbitrage dépendant à la fois de l'agenda (par exemple la tarification de la SNCB fait déjà l'objet d'intenses négociations de la part des seniors, et leurs propositions sont déjà sur toutes les tables politiques) et de notre ADN comme association du réseau Solidaris.

Ce que vous allez lire est donc la voix des seniors, telle que nous l'avons recueillie.

A ce titre, nous tenons à remercier Alberte, André, Anne, Arlette, Barbara, Brigitte, Carla, Carmela, Catherine, Chantal, Claire, Claudine, Colette, Damien, Daniel, Danielle, Dominique, Elisabeth, Emile, Eva, Félix, Francine, Françoise, Francy, Geneviève, Henri, Jacqueline, Jacques, Jean-Marc, Jean-Pierre, Jocelyne, Joseph, Liane, Louis, Lucie, Marc, Maria, Marie-Christine, Marie-Elisabeth, Marie-Laure, Michèle, Michelle, Milouda, Mireille, Monique, Mostafa, Nadine, Nicole, Nina, Olena, Olivier, Omer, Raphaël, Raymond, Rita, Robert, Victor Alejandro... et toutes les personnes qui se sont exprimées dans le cadre de la réalisation de ce mémorandum.

## LES DIX REVENDICATIONS DE LIAGES

1. Des logements à des prix accessibles
2. Une diversité de solutions de logements
3. Améliorer la prise en charge en maisons de repos et maison de repos et de soins
4. Des soins intégrés et coordonnés
5. Un guichet unique pour seniors
6. Stop au tout numérique
7. Pour une fin de vie digne
8. Une approche structurelle de lutte contre l'âgisme (*ageing mainstreaming*)
9. Des revenus dignes à tout âge
10. La participation citoyenne des aîné·e·s, notamment au sein des CCCA

« NOUS VOULONS RESTER DES CITOYEN·NE·S À PART ENTIÈRE ET NON DES CITOYEN·NE·S À PART »  
- Aimé Césaire

# 1 DES LOGEMENTS À DES PRIX ACCESSIBLES

1. Pour de véritables aides à l'adaptation du logement
2. Pour le développement d'un parc de logements alternatifs sociaux
3. Pour une adaptation des prix en maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR/MRS) aux revenus des seniors

En Belgique, le prix des logements a nettement augmenté. Depuis 1973, les prix ont été multipliés par 15, avec une accélération ces dernières années, puisque ces prix ont augmenté de 16,4 % entre 2019 et 2021 [Warisse 2022].

Les plus précaires sont les plus touché·e·s par ces augmentations des prix. Ainsi, le taux de propriétaires parmi les ménages les moins aisés (dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian) a significativement chuté de 56 % à 37 % [Warisse 2022].

Avec 16 % des seniors vivant sous le seuil de pauvreté, l'augmentation du prix des logements constitue une entrave sérieuse à l'adaptation de ces derniers, limitant la possibilité de rester à domicile le plus longtemps possible [Statbel 2022].

En ce qui concerne les MR et MRS, Solidaris a démontré que plus de la moitié des personnes âgées gagnent moins que le coût mensuel moyen des maisons de repos [Laasman *et al* 2016]. Elles doivent donc puiser dans leur épargne, vendre leur maison, compter sur l'aide de la famille ou encore du CPAS.

Il est donc essentiel de mener une politique de régulation des prix en maisons de repos. Enfin, l'existence de logements sociaux adaptés au vieillissement, comme les résidences services sociales sont encore trop peu nombreuses et sont le résultat d'initiatives individuelles [Van Cutsem 2022, Habitat groupé 2017, Koten *et al* 2023]. Il est essentiel de systématiser le développement de ce type de logements, qui constituent des alternatives à la maison de repos.

# 2 UNE DIVERSITÉ DE SOLUTIONS DE LOGEMENTS

1. Pour une politique du logement qui crée un continuum entre le domicile et la MR/MRS
2. Pour une facilitation de la construction de logements alternatifs
3. Pour un ancrage local des lieux de vie des seniors

Entre le logement individuel et la maison de repos (MR/MRS) il existe une grande diversité de logements dits « alternatifs ». Bien qu'ils aient la cote, ils restent pourtant très marginaux face aux près de 65.000 lits en MR/MRS en Wallonie et à Bruxelles [Aviq 2023, InforHomes 2023]. Il n'existe d'ailleurs pas de cadastre de ces logements alternatifs, ce qui rend leurs accès d'autant plus compliqué.

Ces logements alternatifs sont le plus souvent mis en œuvre par des équipes volontaristes, qui s'ingénient à élaborer des montages financiers et normatifs afin de créer des logements, certes à la carte, mais bien trop peu nombreux pour offrir une véritable alternative.

La majorité des Belges souhaite vieillir à domicile. Ainsi, lorsqu'on commence à avoir besoin d'aide, c'est généralement la famille qui palie les premiers besoins. Ensuite, l'aide à domicile peut également apporter un accompagnement conséquent.

Cependant, arrivé à un stade de dépendance, le choix du domicile se révèle impossible à maintenir, car il peut mener à un épuisement des aidant·e·s, voire à de la maltraitance.

Ainsi, il est donc important de penser le domicile et la maison de repos dans un continuum, qui devrait comprendre également des « alternatives », conçues comme différentes étapes pour celles et ceux à qui le domicile ne convient plus, mais dont l'état ne nécessite pas de se tourner vers la maison de repos. Ce continuum doit inclure également des structures d'accueil de jour, des maisons de quartier, des centres de loisirs et de socialisation.

Plus globalement, l'offre de logement pour personnes âgées doit être pensé dans son ancrage local. Les lieux de vie doivent intégrer l'environnement extérieur afin que le milieu de vie soit accessible à tous et toutes, et reste un lieu agréable de rencontre et de partage. Ces problématiques intègrent des questions d'aménagement du territoire, mais aussi la structuration du tissu associatif, des magasins et services de proximité, des maisons médicales, des espaces verts, etc.



### 3 AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE EN MAISON DE REPOS ET MAISON DE REPOS ET DE SOINS (MR/MRS)

1. Pour la valorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant et accompagnant en MR/MRS
2. Pour une révision à la hausse des normes d'encadrement en MR/MRS
3. Pour que les MR/MRS soient de véritables lieux de vie

Les maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR/MRS) ont de grandes difficultés à recruter des infirmier·ère·s et des aides-soignant·e·s. Cette pénurie engendre un cercle vicieux puisqu'un moindre encadrement engendre une augmentation des cadences de travail et donc une dégradation des conditions de travail, une augmentation des *burn out* et du *turn over* qui génère *in fine* une perte de sens chez les soignant·e·s. La qualité de la prise en charge est également affectée, au point que l'on parle de « maltraitance institutionnelle » puisque les cadences de travail ne permettent pas un traitement humain des personnes âgées [Adam *et al* 2022].

Il est donc urgent d'améliorer les conditions de travail du personnel soignant en MR/MRS et de revaloriser les salaires. Il est également impératif de revoir les normes d'encadrement à la hausse, sans quoi il deviendra impossible de rendre ce secteur attractif aux étudiant·e·s.

En outre, les MR/MRS accueillent des profils de résident·e·s beaucoup plus dépendant·e·s que par le passé. La médicalisation s'est donc accentuée en même temps que la prise en charge s'est standardisée dans des structures de taille hospitalière. Ainsi les MR/MRS francophones comptent en moyenne 89 lits dans de grands bâtiments monobloc aux longs couloirs blancs dans lesquels le soin est devenu omniprésent, avec des chariots, des boîtes de gants et le port quasiment systématique de l'uniforme [Aviq 2023].

Les MR/MRS se sont transformées en lieux de travail aux cadences infernales plutôt qu'en lieux de vie pour seniors ; il s'agit pourtant du lieu dans lequel ils établissent leur résidence.

Ainsi, parallèlement à l'amélioration des conditions de travail, il conviendra également de replacer le curseur à un juste milieu pour que la maison de repos redevienne... une maison, un lieu de vie. Les modifications que cela engendre ne sont pas toutes coûteuses : possibilité de personnaliser son environnement de vie, pouvoir y mener sa vie quotidienne sans y être pris·e en charge comme à l'hôpital, etc. En somme, il s'agit de mieux repenser l'articulation entre lieu de vie-lieu de travail [Adam *et al* 2022].

### 4 DES SOINS INTÉGRÉS ET COORDONNÉS

1. Pour un renforcement de la coordination institutionnelle
2. Pour une approche du vieillissement en termes de parcours de vie
3. Pour la mise en place de case managers

En matière de santé, le vieillissement se caractérise par le fait que la maladie nous affecte plus longtemps et que les symptômes s'aggravent avec le temps [Pawelec *et al.* 2014]. Ainsi, les besoins de prise en charge sont à la fois plus importants et nécessitent des approches pluridisciplinaires. Le besoin de coordonner les différents métiers et approches de la santé se manifeste lorsque l'on a besoin d'un suivi à long terme, en particulier pour les maladies chroniques.

Or, notre système de santé a été pensé « en silo », avec des spécialités médicales dédiées à chaque système (respiratoire, cardiaque, digestif, etc.). Avec le progrès de la médecine et de la prise en charge de la santé, ce n'est pas moins de 180 métiers du soin qui coexistent, souvent avec des cultures, des formations, des objectifs et des valeurs différentes [Bloch & Hénaut 2014].

Il existe différents dispositifs de coordination de la prise en charge des personnes âgées, soit au niveau des institutions (les relations d'un hôpital avec une maison de repos, par exemple) ou au niveau individuel (comme la mise en œuvre d'un parcours de soin pour le cas particulier de tel·le patient·e).

Globalement, le besoin se fait sentir d'une meilleure coordination institutionnelle, notamment en service de gériatrie. Or il est difficile de mener à bien ces tâches lorsque l'on fonctionne déjà à flux tendu.

En outre, il est important de développer des services de coordination qui ne soient pas uniquement dédiés à la prise en charge médicale. Les secteurs sociaux et médico-sociaux sont, en effet, essentiels à l'accompagnement des patient·e·s âgé·e·s.

Enfin, les services de coordination des centrales de soins à domicile coordonnent ponctuellement la prise en charge pour les personnes âgées. Sur base de cet exemple, il conviendrait de se doter d'autres structures de fonctions de coordination.

Pour les personnes dont la situation est complexe, un·e *case manager* devrait pouvoir leur être attribué·e afin de les orienter dans leur parcours de vie et assurer la coordination entre les différentes institutions qui prennent en charge les seniors [Bloch & Hénaut 2014].



## 5 UN GUICHET UNIQUE POUR SENIORS

1. Pour des guichets d'accueil unique pour les seniors, en présentiel, par téléphone et sur internet
2. Pour la garantie de l'actualisation des cadastres des offres de biens et de services pour les seniors
3. Pour une gestion proactive des besoins des seniors

Les seniors et leurs proches ont des difficultés à s'orienter dans la multitude d'offres de prise en charge du vieillissement (qu'il s'agisse du logement, des aides à domicile, des structures d'appui pour les aidants proches, etc.) mais également dans le système de soins lorsqu'ils nécessitent une prise en charge complexe.

Ainsi, un guichet unique permettrait aux personnes âgées et aux professionnel-le-s de trouver toutes les informations concernant l'hébergement, les aides à domicile et les différentes structures d'accompagnement sur leur territoire.

Ce guichet doit se décliner sous plusieurs formes : d'abord comme un service en ligne, mais également en présentiel. Il devra être connu de toutes par des campagnes de communication régulières. Les seniors souhaitent que les communes mettent en place ce type de service. Le guichet fonctionnerait alors comme une sorte de cadastre des services proposés à ces derniers.

L'anticipation est fondamentale pour assurer un bon vieillissement. Le guichet unique serait un outil essentiel pour pouvoir faire ses choix en conscience. Il permettrait par exemple de connaître l'offre de logement dans sa localité. Cela éviterait les situations dramatiques et beaucoup trop fréquentes, où une personne se retrouve « placée » dans une maison de repos qu'elle n'a pas choisie, parce qu'elle n'a pas eu l'occasion d'anticiper.

## 6 STOP AU TOUT NUMÉRIQUE

1. Pour le maintien des guichets physiques
2. Pour des sites internet de qualité
3. Pour des espaces numériques dotés de facilitateur·trice·s, de médiateur·trice·s et de formateur·trice·s

Depuis quelques années, et en particulier depuis la pandémie de Covid-19, beaucoup de démarches administratives ou bancaires sont digitalisées, ce qui s'est traduit par la fermeture d'un grand nombre de guichets.

Or, la Fondation Roi Baudouin a mis en évidence que 18 % des personnes de plus de 65 ans ne disposent pas d'une connexion à Internet. En outre, quatre Belges sur dix sont à risque d'exclusion numérique [FRB 2022].

La digitalisation à outrance a pour effet de rendre les personnes âgées dépendantes d'un tiers lorsqu'elles ne sont pas en mesure de faire les démarches administratives. La perte d'autonomie est donc créée par une évolution de la société, et non par une perte de capacité.

Il est par conséquent essentiel de garantir l'existence de guichets physiques au sein des administrations et des banques.

En outre, les administrations et les banques doivent veiller à développer des sites internet de qualité, sur lesquels il est aisé de faire les démarches. Trop souvent, les seniors attribuent à leur manque de compétence le dysfonctionnement d'un site internet qui n'a pas été adapté.

Les aîné-e-s souhaitent également une meilleure visibilité des outils de facilitation numérique, comme les Espaces publics numériques. Il serait également opportun de développer la fonction de « médiateur·trice numérique » et de proposer des formations à celles et ceux qui souhaitent apprendre à se servir des outils numériques.



## 7 POUR UNE FIN DE VIE DIGNE

1. Pour l'extension du champ d'application de la déclaration anticipée relative à l'euthanasie
2. Pour la suppression de la limite à trois mois pour l'accord du statut palliatif
3. Pour l'augmentation du nombre de lits palliatifs, d'équipes mobiles et en ambulatoire

En matière d'euthanasie, Liages revendique l'extension du champ d'application de la déclaration anticipée relative à l'euthanasie. À l'instar des Pays-Bas, la personne devrait pouvoir déterminer elle-même dans la déclaration anticipée, le moment, le contexte ainsi que les circonstances dans lesquelles elle souhaite que l'euthanasie soit pratiquée alors qu'elle ne serait plus en capacité de confirmer la demande (par exemple, ne plus savoir s'alimenter, ou être profondément désorientée).

Il est également nécessaire de fixer un cadre pour une étude transversale relative à toutes les décisions médicales en fin de vie (par exemple, l'arrêt de traitement, la sédation terminale, les doses importantes d'opiacés donnés, les euthanasies refusées, etc.).

Concernant les soins palliatifs, nous revendiquons la suppression de la limite des trois mois pour accorder un statut palliatif : actuellement, l'accord se fonde, entre autres, sur une estimation de l'espérance de vie. Si cette durée est supérieure à trois mois, le-la patient-e ne peut prétendre à l'aide financière (forfait palliatif).

Il faudrait rendre les soins palliatifs encore plus accessibles au niveau des moyens et du cadre, en augmentant le nombre de lits et d'équipes mobiles. Il serait également intéressant de renforcer les soins palliatifs en ambulatoire et à domicile et de créer un cadre juridique pour financer et développer des structures dites de « *middle care* ».

## 8 UNE APPROCHE STRUCTURELLE DE LUTTE CONTRE L'ÂGISME (AGEING MAINSTREAMING)

1. Pour la mise en œuvre d'un ageing mainstreaming
2. Pour une meilleure coordination des politiques publiques autour du vieillissement
3. Pour un processus inclusif de consultation et de construction des politiques publiques

Liages propose une approche structurelle de lutte contre l'âgisme sur le modèle du *gender mainstreaming*.

L'*ageing mainstreaming* aurait pour objectif principal de s'assurer que la dimension du vieillissement soit prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques [UNECE 2021]. Ce cadre serait également un outil de coordination horizontal et vertical entre les différents niveaux d'implémentation des politiques publiques.

Cette coordination est nécessaire parce que les défis du vieillissement débordent du cadre du ministère des pensions ou de la santé et imposent de collaborer entre différents ministères et administrations.

Plus spécifiquement, l'*ageing mainstreaming* se focaliserait sur trois dimensions essentielles [UNECE 2021] :

- la pression fiscale sur la sécurité sociale et les dispositifs de protection sociale ;
- les changements de dynamique du marché du travail ;
- les relations familiales, intergénérationnelles, ainsi que la dimension culturelle.

La mise en œuvre de l'*ageing mainstreaming* reposerait sur la définition, avec la société civile et les administrations, de buts et d'objectifs communs. Il y aurait ensuite une évaluation des points forts et faibles de la Belgique.

À ce stade, il sera alors possible de proposer une vision et des orientations, basées sur un processus inclusif de consultation afin de déterminer des actions concrètes pour que le vieillissement et l'âgisme soient pris en compte dans tous les secteurs et à tous les niveaux du gouvernement. Ce processus doit également faire l'objet d'un monitoring en continu et d'évaluations périodiques.



## 9 DES REVENUS DIGNES À TOUT ÂGE

1. Pour le renforcement des pensions des femmes, tel qu'initié par ce gouvernement
2. Pour le renforcement du premier pilier
3. Pour l'assouplissement des modalités de contrôle de la garantie des revenus aux seniors (Grapa)

L'inflation a pris des proportions démesurées. Les produits essentiels sont particulièrement touchés, comme les aliments et l'énergie. Bien que la situation géopolitique influence les marchés, la *Food and Agriculture Organization* (FAO) a montré que le prix des denrées alimentaires est devenu extrêmement volatile depuis la crise des subprimes en 2008 [Martin et al 2023].

Concrètement en Belgique, cela se traduit par le fait qu'un Belge sur dix vit en situation de privation matérielle et sociale ce qui, chez les personnes âgées, provoque de l'isolement [Statbel 2024].

Les femmes âgées doivent faire l'objet d'une attention particulière, la moitié d'entre-elles vivent avec une pension de moins de 1.000 euros par mois [PensionStat 2023].

La revalorisation des pensions des femmes passe bien évidemment par une comptabilisation plus équitable des temps dédiés au soin de sa famille, qui reste une activité essentiellement féminine. Mais cela passe également par l'équité des salaires entre hommes et femmes.

En outre, il est absolument essentiel de valoriser le premier pilier de pension et de ne pas céder aux injonctions des organismes internationaux comme la Banque mondiale qui veulent réduire la pension publique à un « filet de sécurité » ne permettant guère de s'extraire de la pauvreté [Banque mondiale 1994]. Les systèmes privatisés de pensions sont, d'une part inefficaces à couvrir universellement la population, mais surtout, ils sont extrêmement vulnérables aux crises et aux fluctuations économiques — les faillites bancaires de l'année 2023 devraient nous en convaincre [FSB 2023]. Le renforcement du premier pilier doit donc rester la priorité.

Enfin, la Grapa doit également faire l'objet d'une réforme. Les modalités de contrôle des bénéficiaires de la Grapa doivent prendre en compte leurs situations. En effet, ces derniers n'ont pas l'autorisation de quitter le territoire plus de 29 jours par an, alors que nombre d'entre eux ont de la famille et des amis proches à l'étranger [Ligue des droits humains 2022]. Les modalités actuelles de contrôles devraient au moins s'aligner sur la norme européenne qui est généralement fixée à trois mois, afin que la Grapa ne s'assimile pas à une quasi assignation à résidence.



## 10 LA PARTICIPATION CITOYENNE DES SENIORS, NOTAMMENT AU SEIN DES CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX DES AÎNÉS (CCCA)

1. Pour l'installation de CCCA dans toutes les communes
2. Pour une information relative à la formation des CCCA suite aux élections communales
3. Pour la constitution d'une commission seniors au niveau de la Région wallonne

Les Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA) sont des lieux d'expression qui permettent aux seniors d'exercer leur citoyenneté et de s'autodéterminer. Il s'agit d'une importante institution de démocratie directe parce qu'en 2025, un tiers des citoyen-ne-s aura plus de soixante-cinq ans. Il s'agit de lieux de concertation formels qui mériteraient d'être mieux pris en compte par les autorités communales et mieux accompagnés [CAS 2015, CAS 2024].

Les CCCA existent depuis une quarantaine d'années et les aîné-e-s se sont emparé-e-s de ce dispositif de démocratie participative. On a vu le nombre de CCCA se multiplier, les communes ayant compris l'importance de mettre des ressources à disposition des seniors.

Cependant, des améliorations restent nécessaires. D'une part, parce que toutes les communes ne sont pas dotées d'un CCCA et d'autre part, parce qu'il arrive que les CCCA exercent d'autres fonctions que celles pour lesquelles ils avaient été prévus. Ainsi, ces derniers s'apparentent parfois plus à un club de loisirs.

Les CCCA sont renouvelés tous les six ans lors des élections communales. Liages recommande d'informer les seniors, par tous les canaux possibles, sur la possibilité d'intégrer un CCCA.

Il est également important que les communes aident les CCCA à exercer leur mission telle qu'elle est prévue par la loi.

Ces structures sont d'autant plus importantes qu'elles se dotent depuis plusieurs années de coordination provinciale (bien que ce ne soit ni systématisé, ni obligatoire) et également d'un Conseil Consultatif Fédéral des Aînés. Il reste cependant à construire un conseil qui fonctionne au niveau de la Région wallonne, la structure intégrée actuellement à l'AVIQ étant au point mort.

Ces structures sont essentielles parce qu'elles donnent la parole aux aîné-e-s, seul-e-s à même de pouvoir déterminer leurs propres besoins et aspirations.

## POUR ALLER PLUS LOIN:

### Liages a publié différents textes consultables en ligne, notamment trois brochures récentes sur la fin de vie :

*La loi dépénalisant l'euthanasie*, brochure adaptée et actualisée par M. Barreto, 2021.

*Soins palliatifs, un tour d'horizon*, brochure adaptée et coordonnée par M. Barreto, 2023.

*Les déclarations de volonté anticipées*, brochure rédigée et coordonnée par M. Barreto, 2023.

Il existe également des fiches politiques permettant d'approfondir la réflexion sur les thématiques des pensions, du logement et de l'*ageing mainstreaming*, consultables sur demande.

Liages est membre de la Coordination des Associations de Seniors (CAS), dont les brochures sur la numérisation au quotidien et sur la citoyenneté des seniors sont disponibles sur le site internet [www.cas-seniors.be](http://www.cas-seniors.be).

Enfin, Liages a participé à la rédaction du memorandum des associations du réseau Solidaris disponible à l'adresse suivante : <https://www.liages.be/wp-content/uploads/2020/08/Memorandum-Soralia-Sofelia-2024.pdf>

## BIBLIOGRAPHIE:

[Adam et al 2022] *Maison de repos, maison de vie?*, Altura.

[Aviq 2023] *Rapport trisannuel des établissements d'accueil et d'hébergement pour aînés*.

[Banque mondiale 1994] *Advertising old age crisis policies to protect the old and promote growth*, A World Bank Policy Research Report.

[Bloch & Hénaut 2014] *Coordination et parcours.: La dynamique du monde sanitaire, social et médico-social*, Dunod.

[CAS 2015] *La Citoyenneté des Adultes Âgés*, Travaux de la Coordination des Associations de Seniors.

[CAS 2024] *CCCA, une plaquette pour les seniors qui souhaitent s'engager dans leur commune*, Coordination des associations de seniors, à paraître.

[FRB 2022] *Baromètre de l'inclusion numérique*.

[FSB 2023] *2023 Bank Failures: Preliminary lessons learnt for resolution*, Financial Stability Board.

[Habitat groupé 2017] *ASBL, coopérative, fondation, copropriété, CLT : les formes juridiques*, 2017.

[InforHomes 2023] *Situation de l'offre d'hébergement pour personnes âgées en maisons de repos en région bruxelloise 2022*.

[Koten et al 2023] *Résidences services sociales : guide de bonnes pratiques*, CSD, Senior Montessori, Bras dessus bras dessous.

[Laasman et al 2016] *Maison de repos : à quel prix ?*, Solidaris, Direction études.

[Ligue des droits humains 2022] *Réforme de la GRAPA : les possibilités de voyage des pensionné·e·s en Belgique particulièrement restrictives par rapport aux voisins européens*.

[Martin et al 2023] *Food Trade Policy and Food Price Volatility*, Mimeo, IFPRI, Washington, DC.

[Pawelec et al. 2014] *"Inflammation, ageing and chronic disease"*, *Current opinion in immunology*, n°29, p. 23-28.

[PensionStat 2023] *Genre et pension : écart de pension*, Sigedis, Service fédéral des Pensions, INASTI.

[Statbel 2022] *Chiffres clé 2022*, Direction générale statistiques.

[Statbel 2024] *Plus de 2,1 millions de Belges courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*, Direction générale statistiques.

[UNECE 2021] *Guidelines for Mainstreaming Ageing*, United Nations publication issued by the United Nations Economic Commission for Europe.

[Van Cutsem 2022] *Réalisation d'une étude de programmation relative aux structures de maintien à domicile et d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées de la région bruxelloise : Rapport final*, Bruxelles : Iriscare.

[Warisse 2022] *"Is home ownership still affordable in Belgium ?"*, NBB Economic Review, n° 12.



Cette publication est une édition de l'asbl Liages.

**Editrice responsable**

Maité Frérotte – Place Saint-Jean, 1 – 1000 Bruxelles

**Rédaction**

Ermelinde Malcotte

**Impression**

AZ print

**Graphisme**

Loïc Collet

Ce mémorandum est téléchargeable sur [www.liages.be](http://www.liages.be)

Avec le soutien de

